

L'ONCHOCERCOSE HUMAINE ET LES AMENAGEMENTS DE RANCHES EN REGION DE SAVANE

B. PHILIPPON*

De par ses redoutables manifestations oculaires suivies de cécité, l'onchocercose humaine est, dans les régions de savane ouest-africaines, à l'origine de l'abandon par l'homme de vastes terroirs riverains des grands cours d'eau (jusqu'à 20 km de part et d'autre des rivières). Le rôle de l'onchocercose dans cette désertion a été longtemps contesté ; mais les études socio-épidémiologiques menées au Ghana et en Haute-Volta en particulier, ont montré que, si l'onchocercose n'est sans doute pas la seule cause du déclenchement du mouvement, elle est incontestablement, à l'heure actuelle, le principal obstacle à la-recolonisation spontanée des vallées désertées.

En savane, cette endémie est, en effet, essentiellement limitée aux vallées, d'où son appellation de cécité des rivières ; cela tient à la biologie préimaginale de son vecteur, *Simulium damnosum****, Diptère de la famille des *Simuliidae* qui, à l'état larvaire et nymphal, a pour habitat les courants d'eau très vifs des zones de rapides.

Dans les vallées désertées, le contact entre l'homme et le vecteur est donc pratiquement rompu et la transmission de la maladie à peu près nulle. *S. damnosum* reste cependant présent et peut même être fort abondant (jusqu'à 400 piqûres/homme/jour sur la Marahoué, par exemple), car l'anthropo-zoophilie des femelles (seules piqueuses et vectrices) leur permet de se nourrir sur les animaux en l'absence d'hôte humain.

Tout mouvement de mise en valeur des terres riveraines abandonnées se traduira par un apport de populations et aura donc pour conséquence de restaurer le contact entre l'homme et les simulies vectrices, le parasite (*Onchocerca volvulus*) étant le plus souvent introduit par les populations immigrantes. L'aménagement de ranches entre naturellement dans cette catégorie d'opérations de mise en valeur.

(**) Entomologiste médical, Mission O.R.S.T.O.M. auprès de l'O.C.C.G.E. (Organisation commune de lutte contre les grandes endémies), Directeur de l'Institut de Recherches sur l'onchocercose, B.P. 1 500 BOUAKE (Rép. de Côte d'Ivoire)

(***) *S. damnosum* est en réalité un complexe d'espèces extrêmement voisines dont 7 sont présentement connues en Afrique de l'Ouest ; pour la clarté de cet exposé, nous continuerons à désigner sous l'appellation de *S. damnosum* l'ensemble des espèces du complexe.

Dans de telles situations (réimplantation de communautés humaines en bordure de cours d'eau dans des vallées infestées par *S. damnosum* et précédemment désertées par l'homme), l'évolution de la maladie est particulièrement rapide et désastreuse, sans doute parce que les populations immigrantes sont pratiquement "neuves" vis-à-vis du parasite. C'est ainsi que la durée de vie de tels villages de réimplantation est en moyenne de dix années, entre le moment de l'installation et celui de l'abandon complet, après que la quasi-totalité des villageois aient contracté l'onchocercose et que 40 à 60 p.100 d'entre eux aient été frappés de lésions oculaires graves et irréversibles. Nous connaissons malheureusement en Haute-Volta et dans le nord de la Côte d'Ivoire plusieurs exemples où une recolonisation inconsidérée a eu pour conséquence à court terme, une véritable catastrophe au plan sanitaire et un échec complet au plan économique.

Il est donc très souhaitable que les périmètres choisis pour l'aménagement des ranches fassent au préalable l'objet d'enquêtes entomologiques portant sur le vecteur de l'onchocercose lorsqu'il s'agit de grandes vallées inhabitées des régions de savane.

En l'absence de protection, on peut recommander l'installation des villages à quelque distance des cours d'eau principaux, mais la protection ainsi obtenue sera toute relative, et il est généralement indispensable de faire appel à la lutte chimique contre *S. damnosum*. Celle-ci, uniquement larvicide, se pratique par épandages hebdomadaires d'insecticides biodégradables et non rémanents (actuellement le Téméphos, ou Abate R), appliqués à faibles dosages (0,05 et 0,1ppm) et en solutions émulsionnables dans les cours d'eau en amont de chacun des gîtes préimaginaux du vecteur ; du fait des risques de réinvasion à partir des zones adjacentes non traitées, les épandages doivent en principe être poursuivis en continu.

De tels traitements éliminent tout risque d'onchocercose grave, mais ils permettent aussi le rapprochement de l'homme des galeries forestières. De ce fait, sera recréé un contact entre l'homme et les glossines, contact précédemment rompu puisque l'onchocercose avait chassé l'homme de ces vallées. Le risque d'apparition de nouveaux foyers de trypanosomiase humaine et animale n'est donc pas à exclure et doit faire l'objet d'autres études entomologiques, voire d'autres plans de lutte contre les vecteurs, car la stratégie de la lutte par insecticides contre les glossines est malheureusement radicalement différente de celle de la lutte contre les simulies.

En Côte d'Ivoire, tous les grands cours d'eau de la zone de savane sont colonisés par *S. damnosum* et leurs vallées, victimes d'onchocercose grave, sont désertées à des degrés divers. Ce sont, d'ouest en est : le haut Sassandra, la haute Marahoué, le haut Bandama, le haut et moyen Nzi, la haute et moyenne Comoé et la moyenne Volta Noire. Actuellement, dans le cadre de son Programme de lutte contre l'onchocercose dans le bassin de la Volta, l'Organisation mondiale de la santé contrôle les sous-affluents du bassin du Niger dans le nord-ouest, le haut Bandama jusqu'au lac de Kossou, le haut Nzi jusqu'à Fétékro, la haute Comoé jusqu'à Sérébou, la Volta Noire et ses affluents dans toute la partie ivoirienne du bassin. L'O.M.S. étendra ses traitements en 1978 au haut bassin du Sassandra (région du complexe sucrier de Borotou).

Resteront donc alors non traités, le haut bassin de la Marahoué, le moyen Sassandra, le moyen Nzi et la moyenne Comoé. Dans l'attente, souhaitée par les autorités ivoiriennes, d'une extension des traitements contre les simulies à ces vallées, aucune implantation de programmes d'élevage de grande envergure n'est envisageable sans risque certain d'onchocercose grave pour les populations immigrantes. Des études entomologiques sont d'ailleurs actuellement en cours, dans la région du ranch de la Marahoué, où le risque apparaît effectivement très sérieux.

Mais les moyens de lutte contre le vecteur de ce fléau sont maintenant bien au point et, pour sa part, l'Institut de Recherches sur l'onchocercose est toujours disposé, dans la mesure de ses moyens ou de ceux qui pourraient lui être fournis à cet effet, à réaliser les études entomologiques préliminaires et à planifier les campagnes de lutte qui apparaîtraient nécessaires pour protéger de l'onchocercose les populations riveraines, réinstallées à la faveur de grands programmes d'élevage.

*
* * *

PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL :

**RECHERCHES SUR L'ELEVAGE BOVIN
EN ZONE TROPICALE HUMIDE**

BOUAKE 18-22 Avril 1977

Bouaké

ABIDJAN

TOME I

SEANCE INAUGURALE

THEME I : LES ECOSYSTEMES

THEME II : LE MILIEU

**THEME III :
LES RESSOURCES ALIMENTAIRES**



COMITÉ GÉNÉRAL D'ORGANISATION :
MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
B.P. 1152 BOUAKÉ
RÉPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE

PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL :

**RECHERCHES SUR L'ELEVAGE BOVIN
EN ZONE TROPICALE HUMIDE**

BOUAKE 18-22 Avril 1977

Bouaké

ABIDJAN

TOME II

THEME IV : LES PRODUCTIONS ANIMALES

THEME V :

ECONOMIE DE L'ELEVAGE

THEME VI :

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

ANNEXES



COMITÉ GÉNÉRAL D'ORGANISATION:
MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
B.P. 1152 BOUAKÉ
RÉPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE

© I.E.M.V.T. 1980

Tous droits de traduction, de reproduction par tous procédés,
de diffusion et de cession réservés pour tous pays.

ISBN 2 - 85985 - 037 - 6